



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le Mardi 08 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 12 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 13

PRÉSENTS : Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Claire BELLANGER, Elsa RONSHEIM, Betty THÉODET, Bernadette CATRIN, Marilène CHARTRAIN, Catherine QUESNOT et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain JACQUES, Alain MADEC à partir de 20h30, Christian RABUSSEAU, Hervé CHAPU.

ABSENTS SANS POUVOIR : Mme Sandrine PLAZA, Mme Barbara FERGUSON et M Alain MADEC jusqu'à 20h30.

ABSENT AVEC POUVOIR : M Jean-François PAIN avec pouvoir à M le Maire.

Mme Betty THÉODET a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 04/11/2022.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS

- **2022-045 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06/09/2022.**

Approuvé à 11 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

- **2022-046 : Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) – Relance DDT**

Les points restant à régulariser (Ecole, Eglise, Cimetière) depuis l'établissement de l'Ad'Ap devront l'être avant le 31/12/2023 et ceux réalisés doivent leur être communiqués avant la fin de l'année avec photos à l'appui.

Approuvé à 11 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

- **2022-047 : Participation élèves de la commune**

Un montant de 50 € sera versé au BTP CFA de St Pierre des Corps pour un élève de la commune inscrit au sein de cette école et 50 € pour un second élève scolarisé au Collège Georges BESSE de Loches comme participation à un séjour linguistique en Italie.

Approuvé à 11 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

Arrivée de M. Alain MADEC à 20h30

- **2022-048 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des archives historiques d'Etat Civil en 2023**

Comme les 2 années précédentes et afin de finaliser le marché à groupement de commande passé en 2020 via la CCLST pour la restauration de ses plus anciens registres d'état civil, la commune va solliciter 60% de subvention auprès du Conseil départemental pour ses 6 registres des décès.

Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

- **2022-049 : Sollicitation subvention 2023 auprès du Département – FDSR – Voirie 2023**

Un dossier pour des travaux de réfection d'une grande partie de la voirie communale sera déposé avant le 31.12.2022

Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

- **2022-050 : Sollicitation subvention 2023 auprès de l'Etat – DETR**

Un dossier pour des travaux de réfection d'une partie de l'église en 2023 sera déposé si le budget le permet

Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

- **2022-051 : Sollicitation subvention 2023 auprès de la CCLST – CRST**

Pas de dossier 2023 à proposer à ce jour

- **2022-052 : Choix Recrutement Cantinière au 02.01.2023**

Le choix du recrutement se porte sur Mme Stéphanie Salard de Loches à 20h/semaine sur 4 jours durant les périodes scolaires seulement à compter du 03 janvier 2023 afin d'assurer un tutorat de plusieurs semaines avec Mme Joubert avant son départ.

Mme Christelle Gallien actuellement à 20/35€ passera à 28/35€ à compter du 1^{er} février 2023 pour assurer les tâches d'entretien de bâtiment.

Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

- **2022-053 : Révision des Tarifs au 01.01.2023 (location des salles, photocopies, cimetière...)**

à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain) aucune augmentation des tarifs n'est retenue pour 2023

- **2022-054 : Décisions modificatives avant clôture budgétaire 2022**

En cas de besoin, le Maire est autorisé à établir une ou plusieurs DM en cas de manquement de crédits qui pourraient survenir sur certains chapitres d'ici le prochain conseil

Approuvé à 12 voix Pour et 1 Abstention (M.Pain)

Saint-Hippolyte, le 10/11/2022

Le Maire,
Patrick PASQUIER



La Secrétaire,
Betty THÉODET

